



Accession à la propriété en indivision, ou don?

Par **Hipazzia**, le **07/08/2011** à **09:23**

Bonjour,

Ma sœur et moi avons respectivement 60 et 50 ans. Ayant peu de revenus (650€ de pension de veuve), elle vit modestement, et touche une allocation-logement. Elle a 25000€ que vient delui donner notre mère.

Je lui ai proposé d'acheter une maison ensemble, et qu'elle y habite dès maintenant. La maison étant grande, nous pourrions la partager dans le futur, quand je partirai à la retraite. Ce sera donc pour l'instant ma résidence secondaire, et sa résidence principale. J'ai besoin de ses 25000€ pour acheter le bien. Quelle serait selon vous la situation (indivision, don...) la plus saine, et sûre pour chacune de nous. Elle a 2 enfants majeurs ; je n'ai pas de descendance.

D'avance, merci de votre réponse.